



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Forêt communale de Creil

Révision d'aménagement 2025 – 2044
Réunion des grands choix

2024



Le Régime Forestier - Principes

Un cadre réglementaire commun aux forêts publiques :

- Un ensemble de garanties pour préserver le patrimoine sur le long terme
- Un régime de gestion

Pour le propriétaire, cela se traduit par :

- Des responsabilités
- Des obligations
- Un partenariat avec l'ONF, gestionnaire unique

Une aide financière de l'Etat : le versement compensateur est prévu en complément des « frais de garderie » payés par le propriétaire (collectivité territoriale, établissement publique...).



Le Régime Forestier – Quels rôles ?

	Le propriétaire	L'ONF
Régime Forestier	Pouvoirs Judiciaires	Surveillance foncière et générale
	Fixe les orientations Approuve l'Aménagement	Elabore l'aménagement Veille à son application
	Décide le programme des coupes Décide la destination et le mode de vente des bois	Propose le programme annuel des coupes Met en vente les bois, prépare les ventes Contrôle l'exploitation
	Décide le programme des travaux Est le maître d'ouvrage	Propose le programme annuel des travaux
	Accorde les concessions En fixe les clauses	Fixe les conditions techniques d'occupation et d'exploitation
	Encaisse les produits de sa forêt	Emet les factures des ventes de bois
Champ Contractuel	Est maître d'ouvrage	Réalise des prestations diverses
	Choisit le mode de gestion de la chasse	Organise les consultations et la location de la chasse
	Choisit le prestataire en exploitation	Peut réaliser le cubage et classement des bois vendus, abattus et façonnés



L'aménagement forestier – Principes Généraux

Une garantie de gestion durable

Un gestion qui s'inscrit dans le cadre règlementaire du régime forestier

Un document arrêté par le préfet de région

Périodiquement (tous les 20 ans) faire le point sur :

- La gestion passée et l'état de la forêt
- Les enjeux et priorités
- Les objectifs de gestion futurs à moyen et long terme
- Un programme d'actions pour l'atteinte de ces objectifs

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



L'aménagement forestier – Outil de Gestion Multifonctionnel

En application du Code forestier, l'ONF conserve et met en valeur les forêts publiques françaises dans leurs différentes fonctions :

Accueil du public, production de bois pour la bioéconomie, protection de la biodiversité, prévention des risques, stockage de carbone et atténuation du changement climatique, équilibre sylvo-cynégétique, ...

En partant des objectifs définis par le propriétaire forestier, la gestion mise en oeuvre par l'ONF s'appuie sur un aménagement forestier pluriannuel approuvé par l'administration.

Il constitue une garantie de gestion forestière durable, qui permet de mettre sur le marché du bois d'origine légale.

Objectif de l'ONF : répondre aux attentes des collectivités et faire cohabiter au mieux tous les usagers des forêts publiques !





1 – Information générales

- Etat des lieux
- Classement des enjeux
- Le scénario proposé
- La suite des opérations

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Etat des lieux Foncier

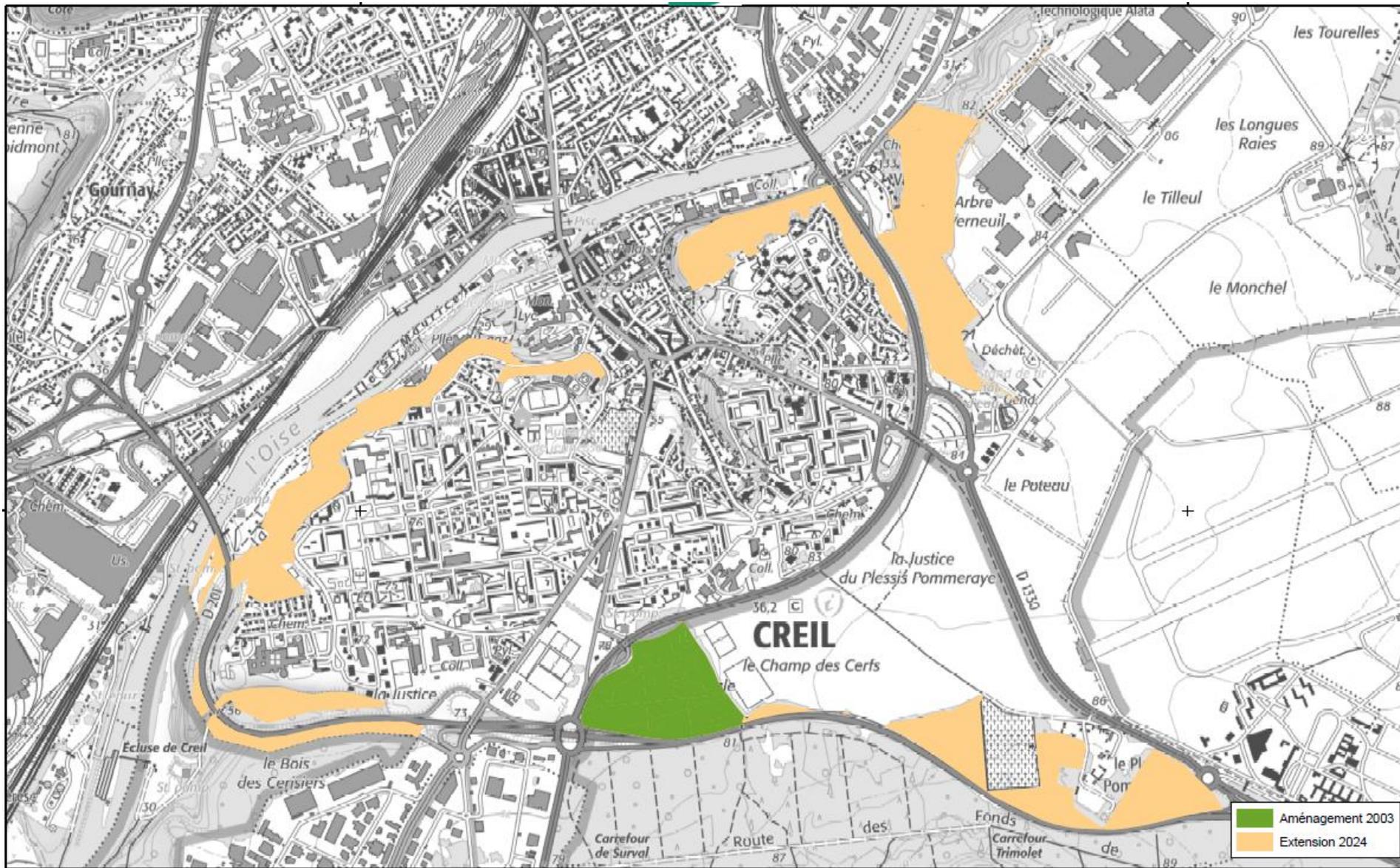
En vert : aménagement de
2003

→ 14 ha 6648

En orange : ajout de l'arrêté
du 21 mai 2024

→ 82 ha 4152

Surface totale : 97 ha 08 a



Etat des lieux Foncier

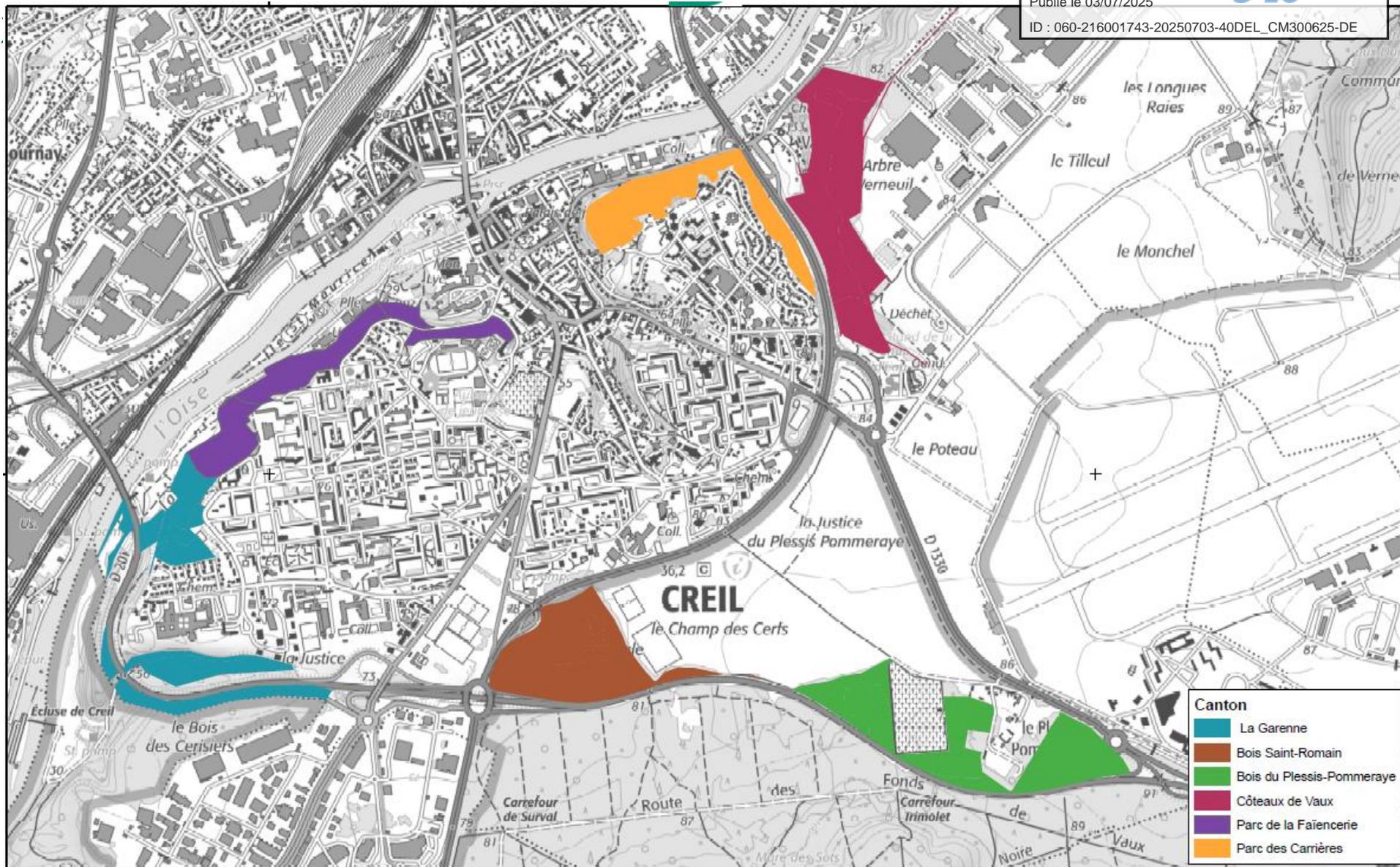
En vert : aménagement de
2003

→ 14 ha 6648

En orange : ajout de l'arrêté
du 21 mai 2024

→ 82 ha 4152

Surface totale : 97 ha 08 a



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

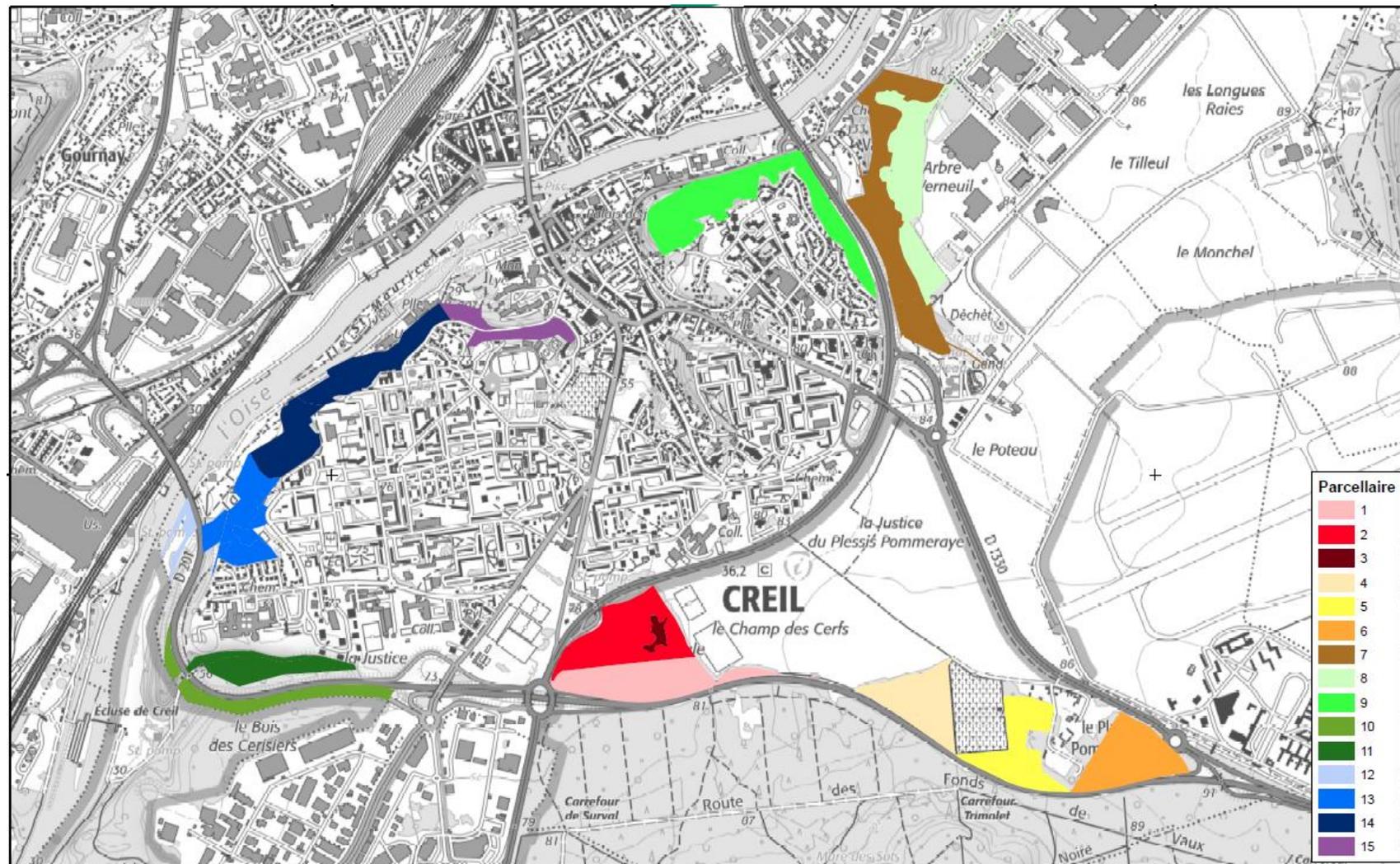
ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE

S²LO

Etat des lieux Foncier

Un nouveau parcellaire avec 15 parcelles :

N° Parcellaire	Surface	Canton
1	7,21	Bois Saint-Romain
2	7,67	Bois Saint-Romain
3	0,53	Bois Saint-Romain
4	5,61	Bois du Plessis-Pommeraye
5	5,75	Bois du Plessis-Pommeraye
6	6,60	Bois du Plessis-Pommeraye
7	11,92	Côteaux de Vaux
8	7,75	Côteaux de Vaux
9	10,67	Parc des carrières
10	5,09	La Garenne
11	5,54	La Garenne
12	1,13	La Garenne
13	7,43	La Garenne
14	10,97	Parc de la Faïencerie
15	3,22	Parc de la Faïencerie
Total	97,08	



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

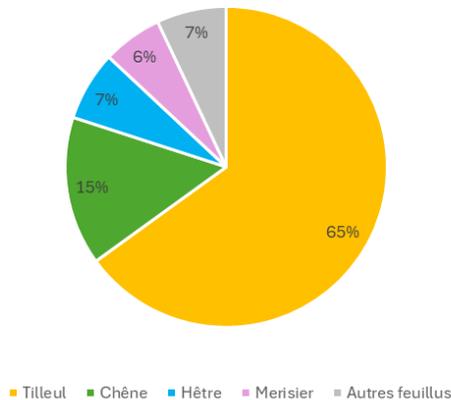
ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Etat des lieux

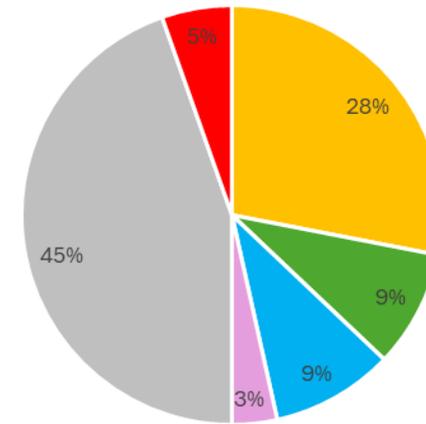
La répartition des essences

Répartition des essences en % de surface terrière (2003)



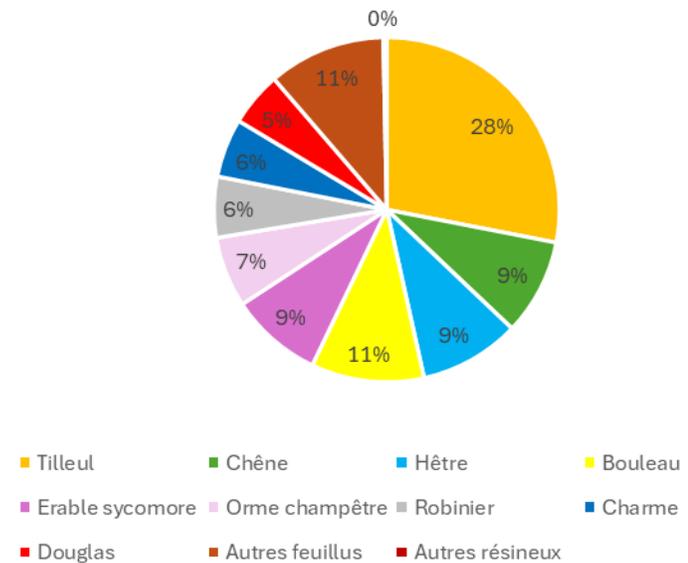
Répartition des essences en % de surface terrière (2024)

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
 Reçu en préfecture le 03/07/2025
 Publié le 03/07/2025
 ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



■ Tilleul ■ Chêne ■ Hêtre ■ Merisier ■ Autres feuillus ■ Autres résineux

Répartition des essences en % de surface terrière (2024)

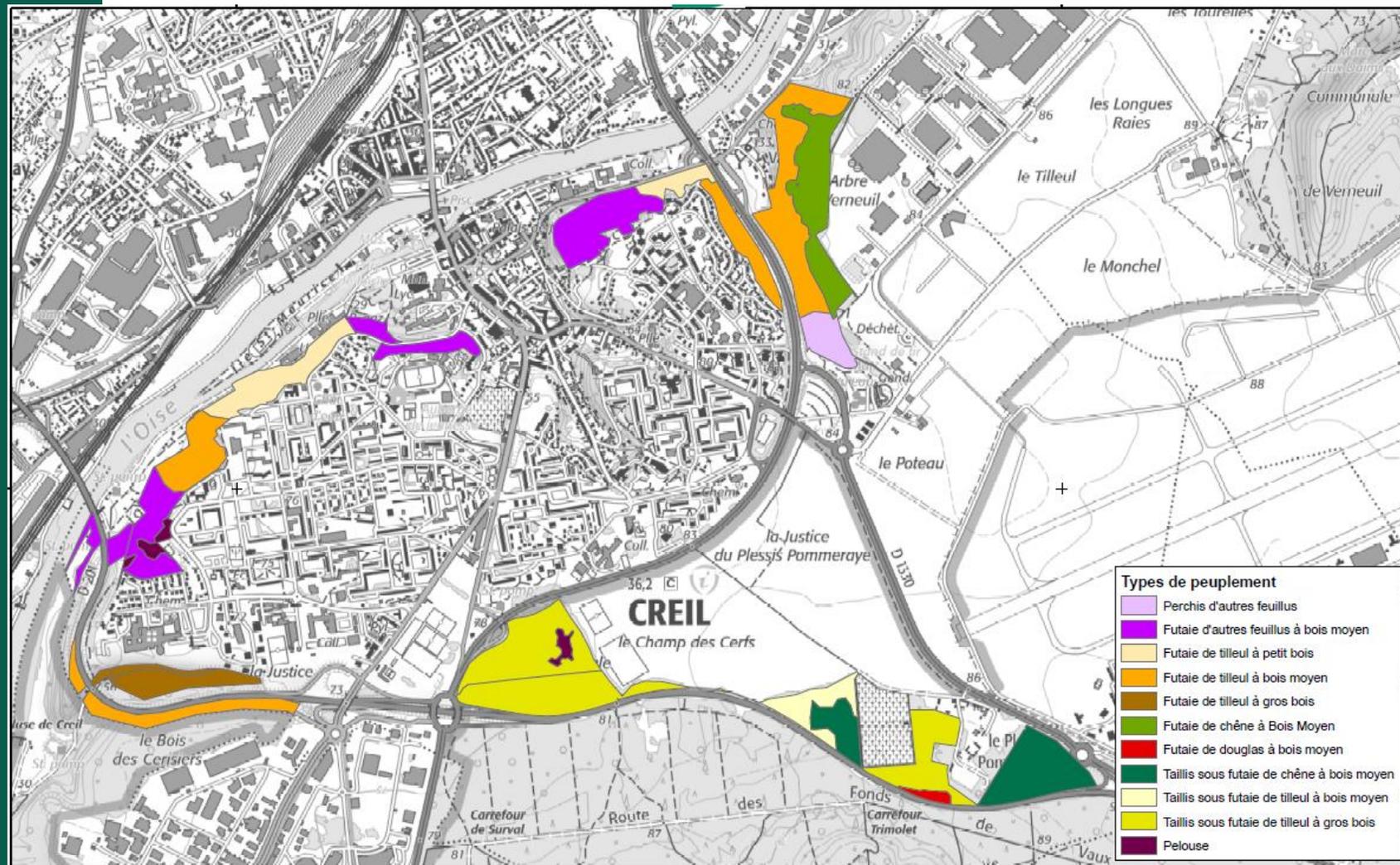
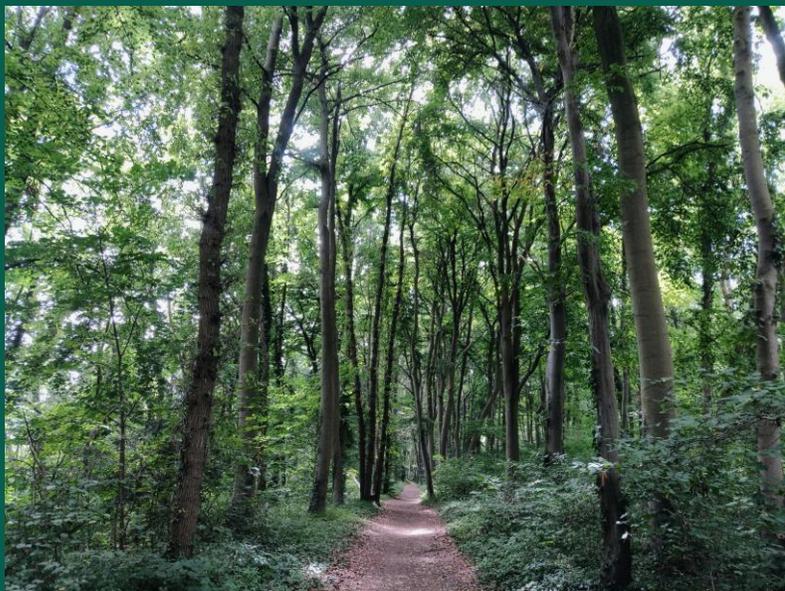


■ Tilleul ■ Chêne ■ Hêtre ■ Bouleau
 ■ Erable sycomore ■ Orme champêtre ■ Robinier ■ Charme
 ■ Douglas ■ Autres feuillus ■ Autres résineux

Etat des lieux

Les peuplements

Pour le bois saint Romain, pas beaucoup d'évolution depuis le dernier aménagement



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Etat des lieux

La richesse

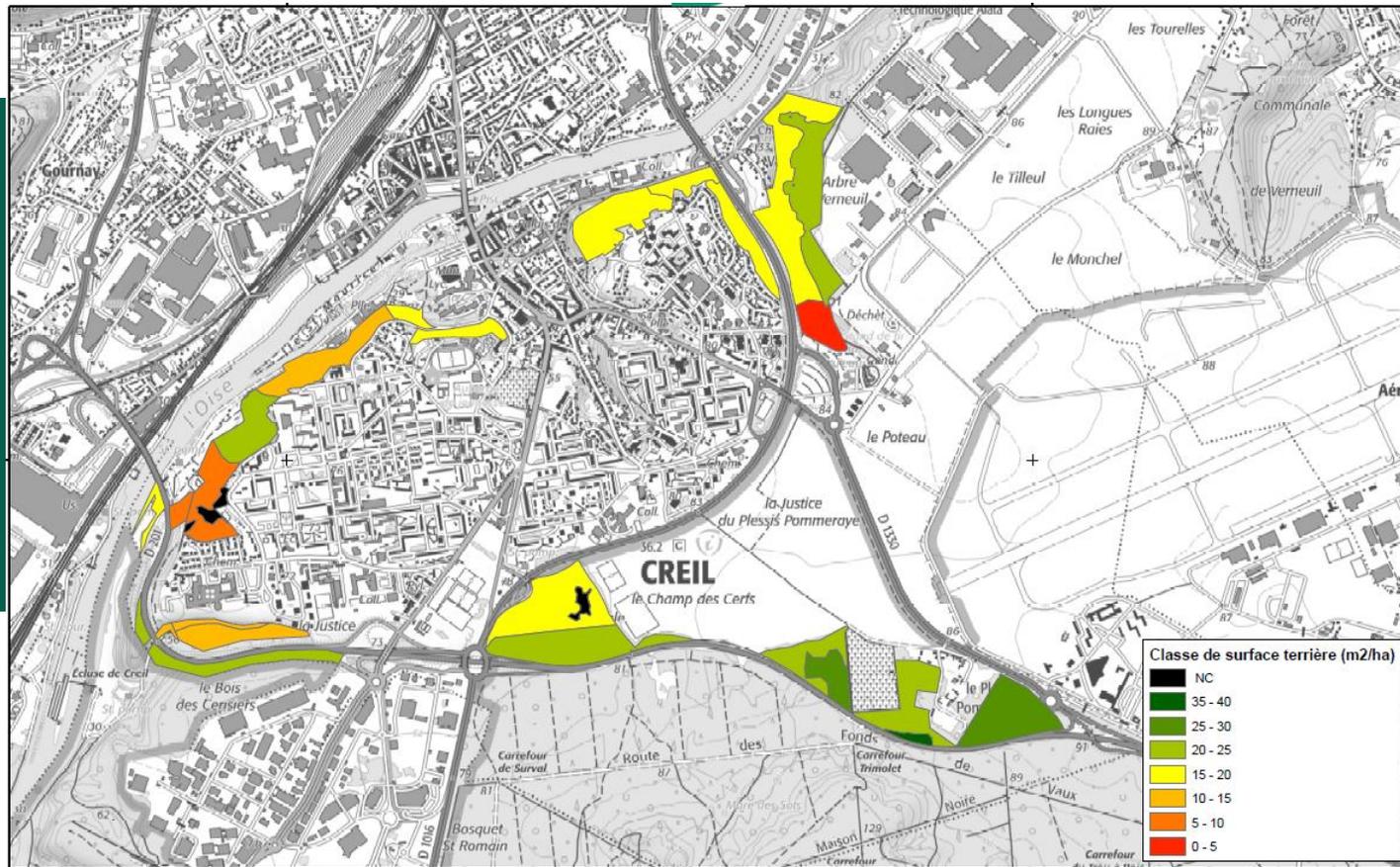


Envoyé en préfecture le 03/07/2025
 Reçu en préfecture le 03/07/2025
 Publié le 03/07/2025
 ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE

La richesse (surface terrière, notée G et exprimée en m²/ha) permet de connaître la densité d'arbres à l'hectare.

- La richesse est divisée en 5 « paliers » :
 - Les très gros bois,
 - Les gros bois,
 - les bois moyens,
 - les petits bois,
 - Le taillis

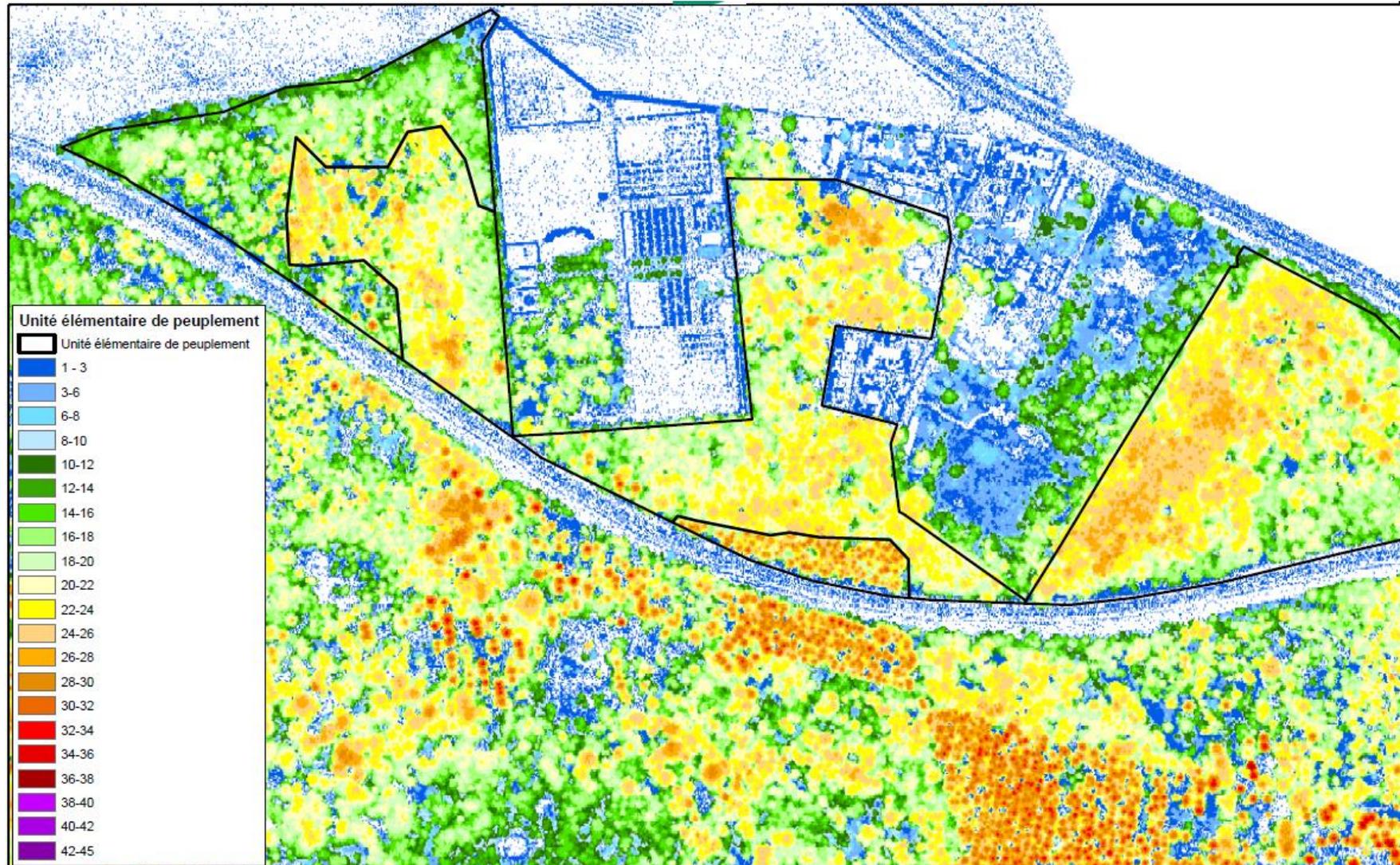
G TGB	G GB	G BM	G PB	G taillis	G total
0,14	0,94	6,91	6,53	4,53	19,05
1%	5%	36%	34%	24%	



La surface terrière d'un arbre correspond à la surface du tronc coupé à 1,30 m.

Etat des lieux

La hauteur dominante

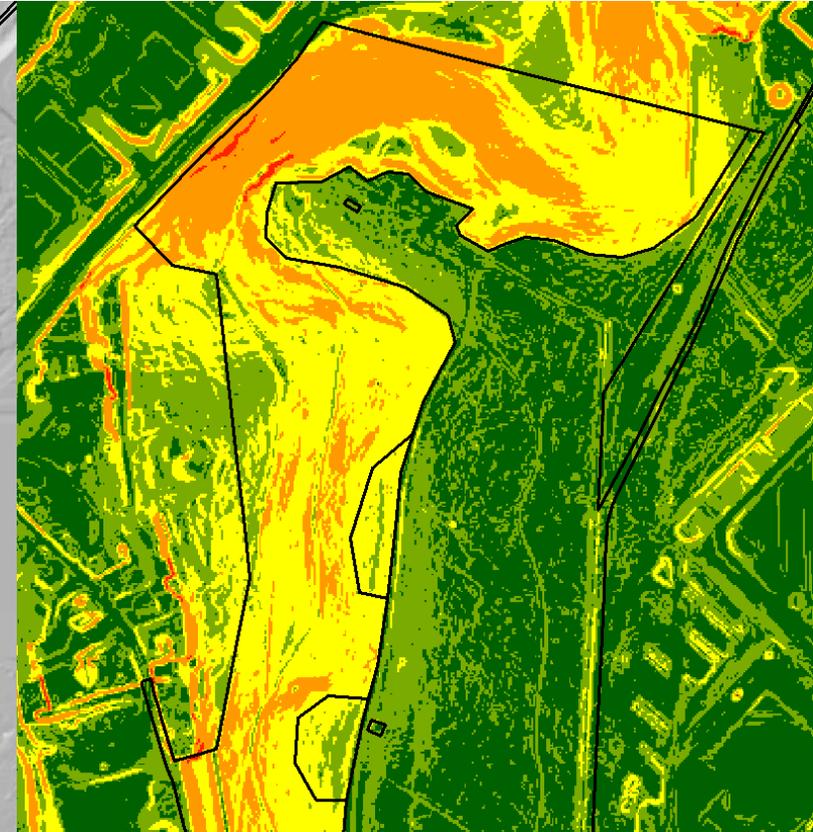
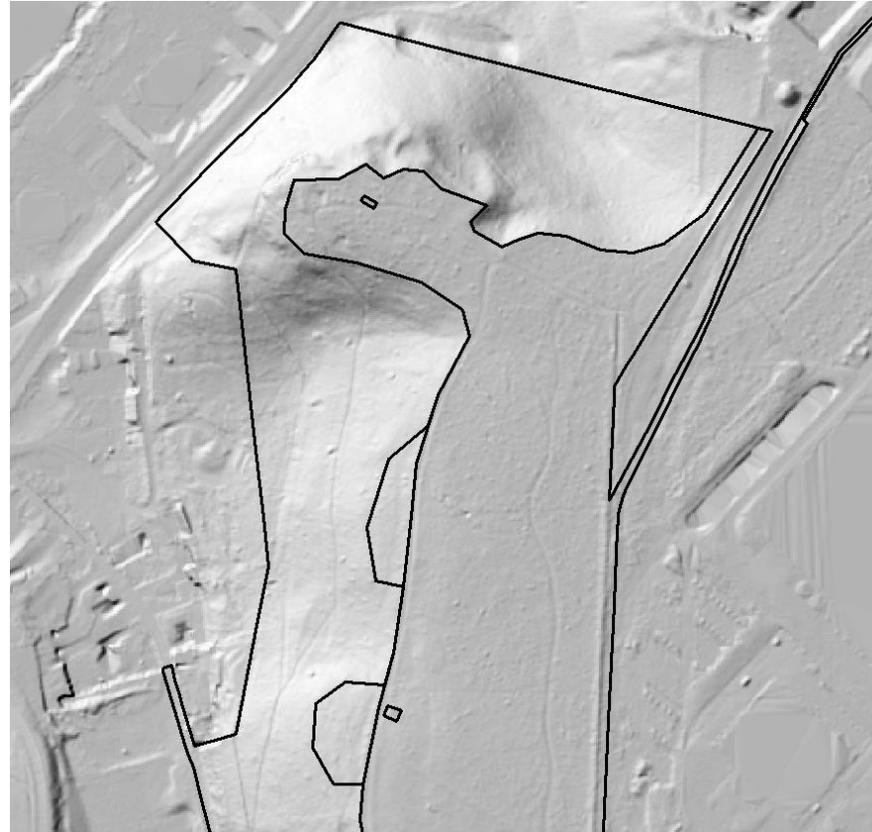


Traitement obtenu à partir des données
de la campagne nationale de l'IGN

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE

Etat des lieux

La topographie

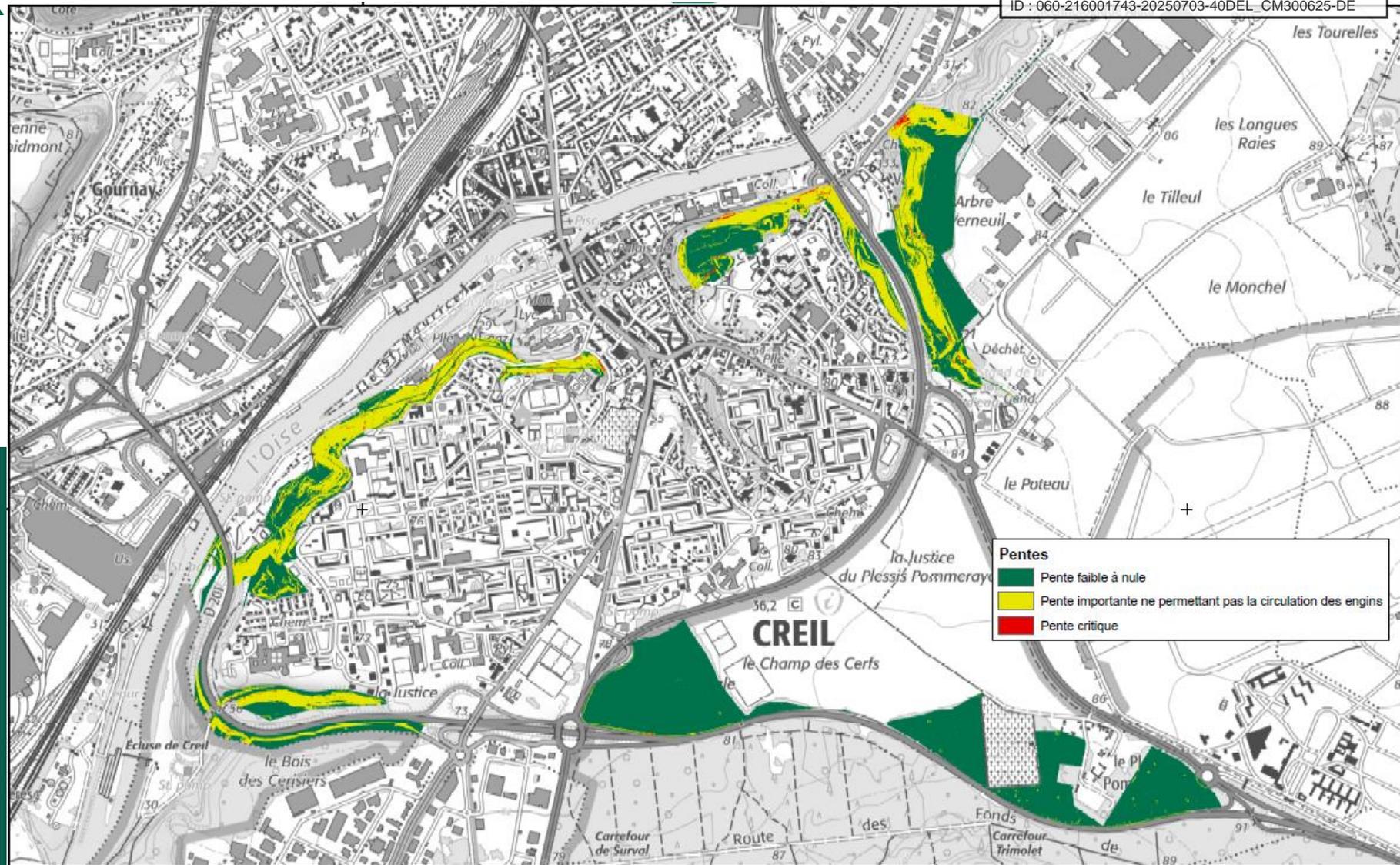


Les différents enjeux

Pentes

Pente	Surface	%
Faible	67,27	69%
Importante	29,21	30%
Critique	0,59	1%
	97,08	100%

D'un point de vue topographique, 31% de la forêt communale de Creil ne permet pas la circulation d'engins forestiers.



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Etat des lieux Mobilisation des bois



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

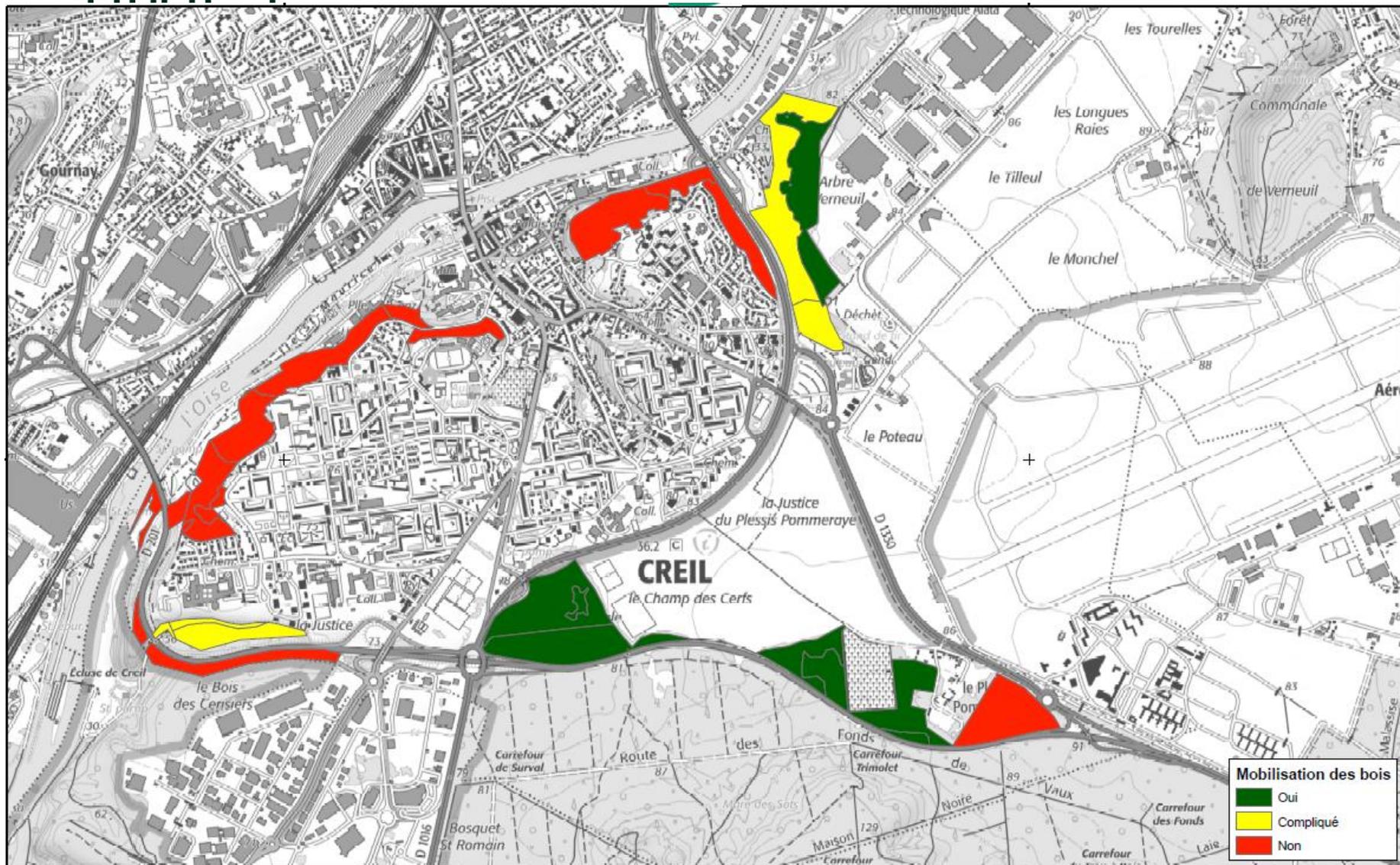
Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Mobilisation grume ?	Surface SIG (ha)
Oui	35,22
Complexe	16,56
Non	39,42



Zonages réglementaires

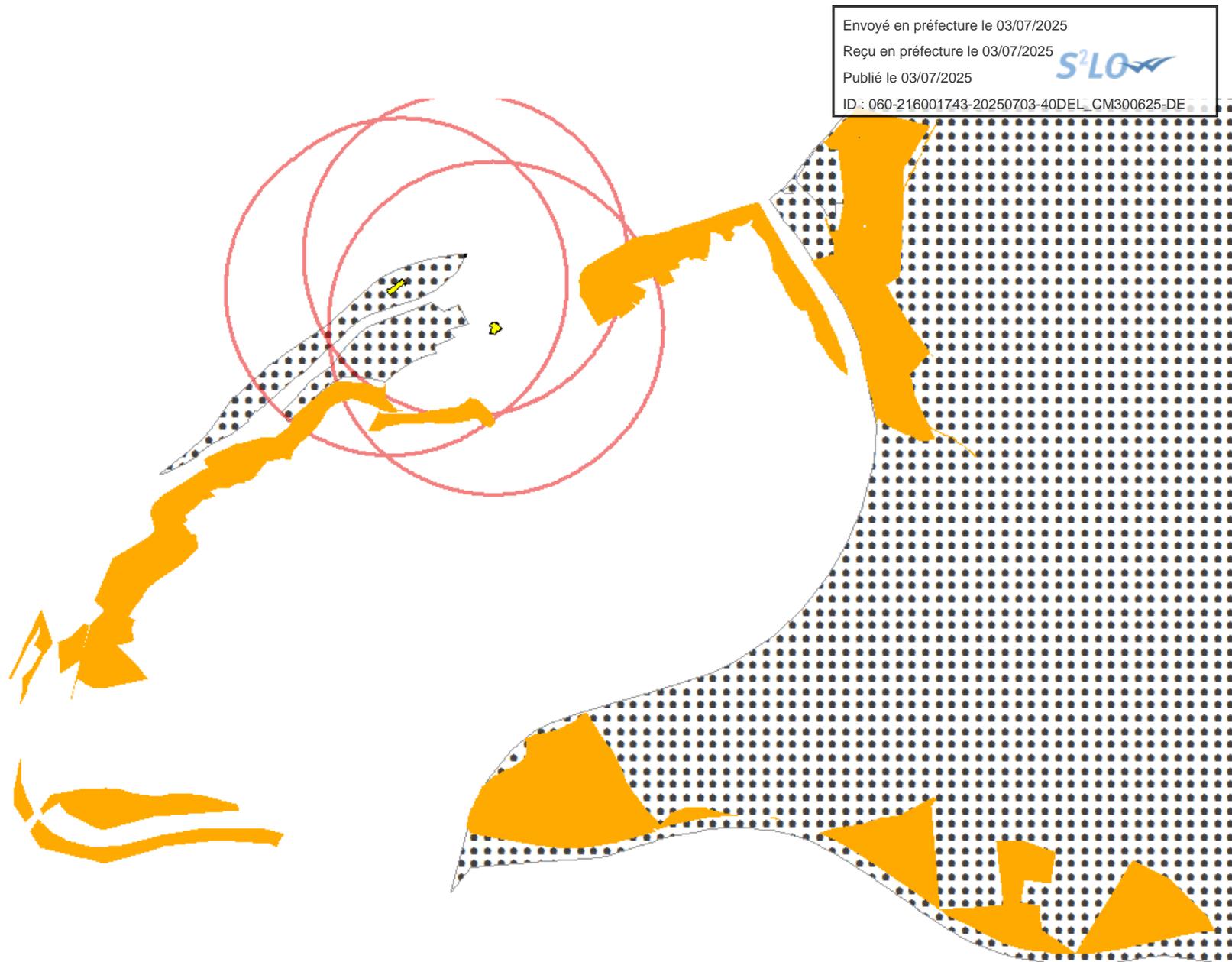
Site inscrit de la Vallée de la Nonette

Espaces forestiers dans le rayon de 500m autour de deux monuments historiques :

- Eglise de Creil
- Château de Creil

Incidence de ces classements :

- Soumission du document d'Aménagement aux Architectes des Bâtiments de France



Zonages réglementaires

ZSC : Côteaux de l'Oise autour de Creil

ZNIEFF I :

- Massif forestier d'Halatte
- Côteaux de Vaux et de Laversine

→ Etude d'incidence Natura2000

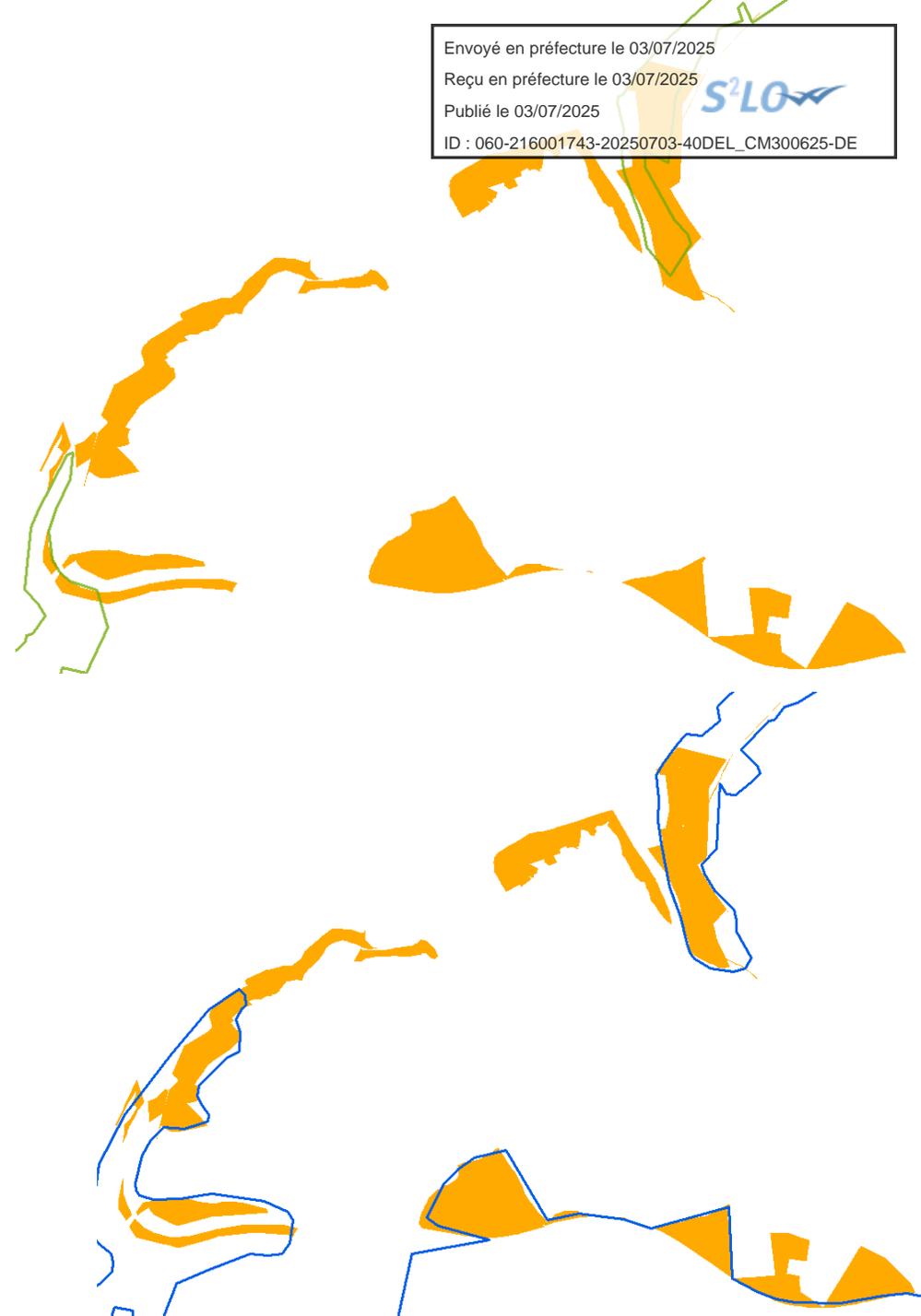
12 habitats recensés

37 espèces à enjeux floristiques dont la Cuscute d'Europe, la Séslyrie bleue et la Gentiane croïsette

3 espèces de lépidoptères identifiées ainsi que le Pic mar, la Bondrée apivore et le Murin de Bechstein



Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Etat des lieux

Ecologie - faune

Pour préciser la fiche des SIE de la charte du PNR, l'Atlas de la Biodiversité communale de l'Agglomération Creil sud Oise a été consulté.

Dans cet atlas, pour la commune de Creil, 20 espèces patrimoniales ont été identifiées :

- 3 espèces de mammifères
- 2 espèces d'amphibiens et reptiles patrimoniaux
- 10 espèces d'oiseaux
- 5 espèces d'odonates

Espèces patrimoniales animales déterminantes			Envoyé en préfecture le 03/07/2025 Reçu en préfecture le 03/07/2025 Publié le 03/07/2025 ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE
Nom commun	Niveau enjeu	N° parcelle	Principales recommandations
Marte des pins	Important	6	Maintien d'une ambiance forestière et de l'ombrage par la conversion vers la futaie irrégulière
Murin de natterer	Modéré	10 / 11	
Pipistrelle commune	Modéré	10 / 11 / 15	
Lézard des murailles	Modéré	12 / 13	
Grenouille agile	Modéré	7 / 8	
Martinet noir	Modéré	10 / 11	
Linotte mélodieuse	Modéré	4	
Pouillot fitis	Modéré	7 / 8	
Serin cini	Important	7 / 8	
Rougequeue à front blanc	Important	14 / 15	
Tarier pâtre	Modéré	15	Conservation d'une trame vieux bois et de bois mort en forêt
Tourterelle des bois	Important	12 / 13	
Milan noir	Très important	6	Protection des habitats et gîtes identifiés
Bondrée apivore	Modéré	10 / 11	
Faucon hobereau	Modéré	10 / 11 / 14	
Aeschna isocèle	Majeure	10 / 11	Mise en place de clause d'exploitation spécifique (consommables machines, période et condition d'exploitation, cheminement dans les parcelles...)
Zygène transalpine	Important	12 / 13	
Bel argus	Modéré	13	
Némusien	Important	9	
Gomphocène tâcheté	Important	13	Pour les espèces associées aux pelouses et milieux ouverts, identification et conservation des zones où ces espèces sont présentes.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE

ZNIEFF
S'LO
Principales recommandations

Etat des lieux

Ecologie - flore

Pour préciser la fiche des SIE de la charte du PNR, l'Atlas de la Biodiversité communale de l'Agglomération Creil sud Oise a été consulté.

Dans cet atlas, pour la commune de Creil :

- 451 espèces floristiques identifiées sur le territoire communal
- 6 espèces menacées en LR régionale
- 1 espèce protégée au niveau national
- 18 espèces protégée au niveau régionale

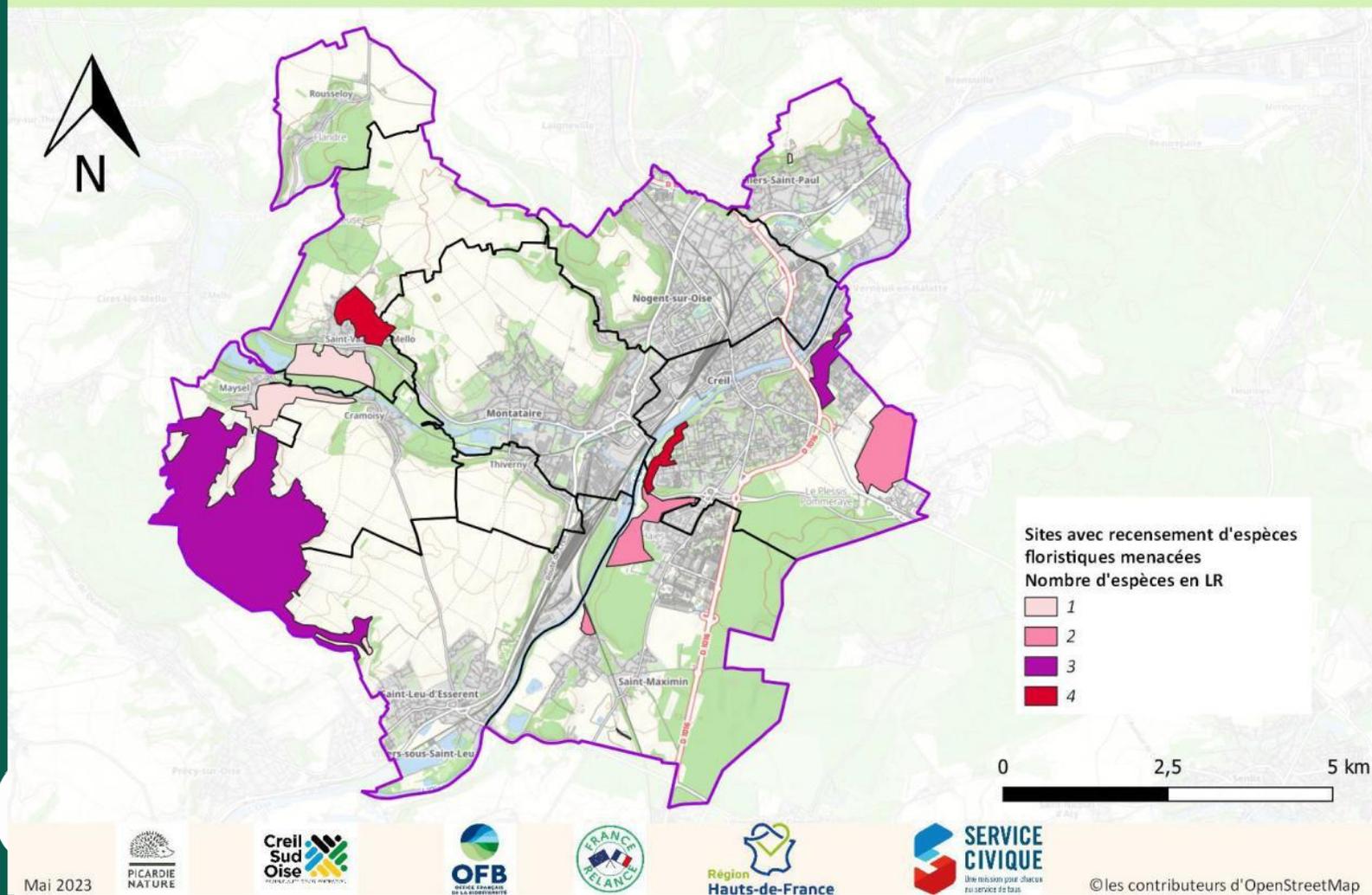
Pour les parcelles bénéficiant du régime forestier, on note :

- Parcelles 7 et 8 (3 espèces en LR recensées)
- Parcelles 10 et 11 (2 espèces en LR recensées)
- Parcelles 12, 13 et 14 (4 espèces en LR recensées)

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Localisation approximative de la flore patrimoniale de l'ACSO (période 2001-2022)



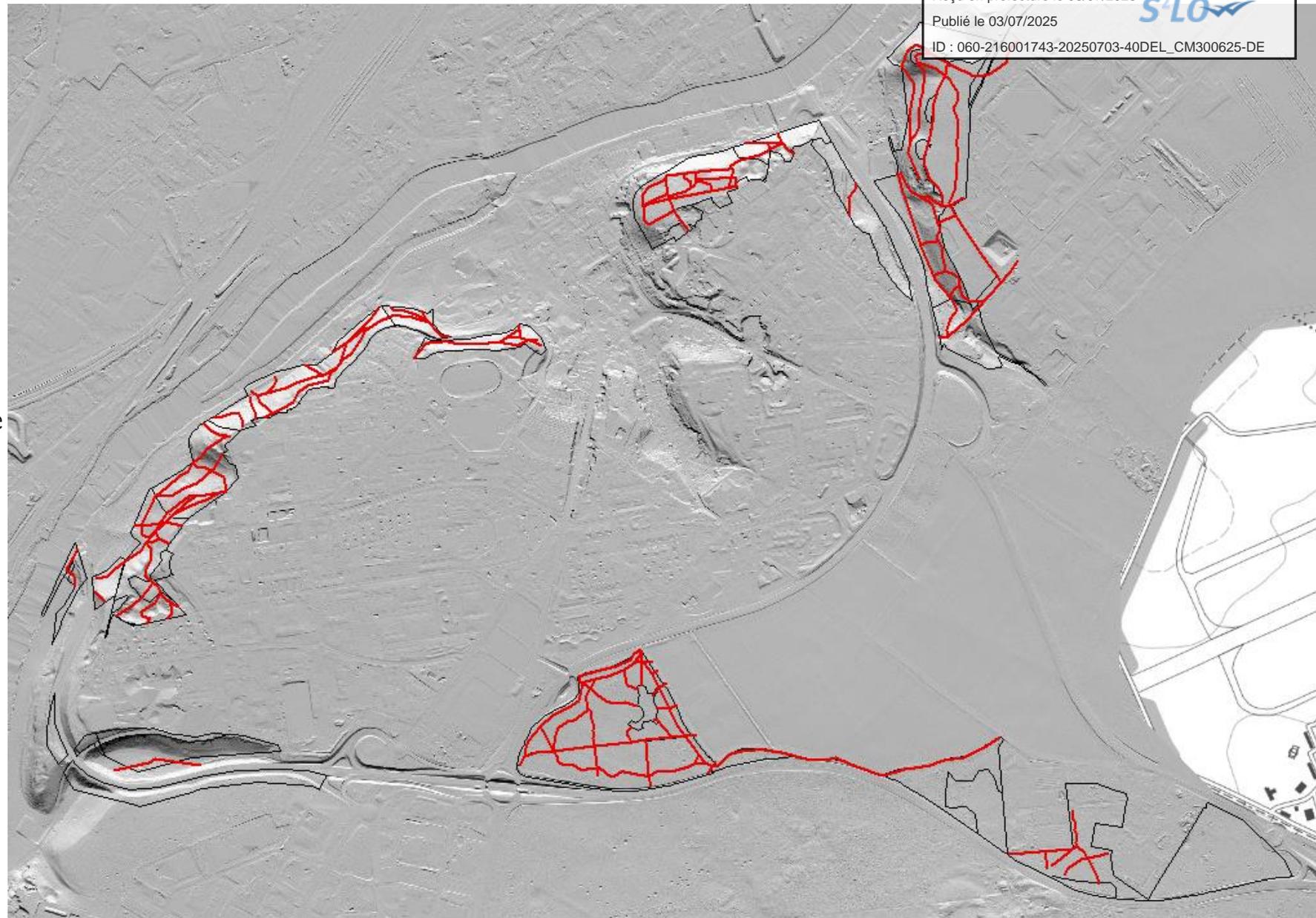
Les différents enjeux

Accueil du public

Un lieu privilégié pour la promenade :

- Proximité des habitations
- Plusieurs chemins traversant la forêt
- Présence d'un sentier de découverte

La proximité de la forêt avec la ville, les points de vue qu'elle offre et la richesse floristique et faunistique en font un lieu idéal pour la promenade des locaux.



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Les différents enjeux

Hélistation

- Un éhoupage, coûteux, à réaliser régulièrement pour maintenir la fonctionnalité de l'hélistation
- Des arbres éhoupés ayant une valeur économique
- Des solutions techniques et d'aménagement pouvant prévenir ces problèmes sur le long terme

La proximité de l'hélistation du GHPSO demande une gestion précise des arbres à proximité au risque de compromettre son fonctionnement.

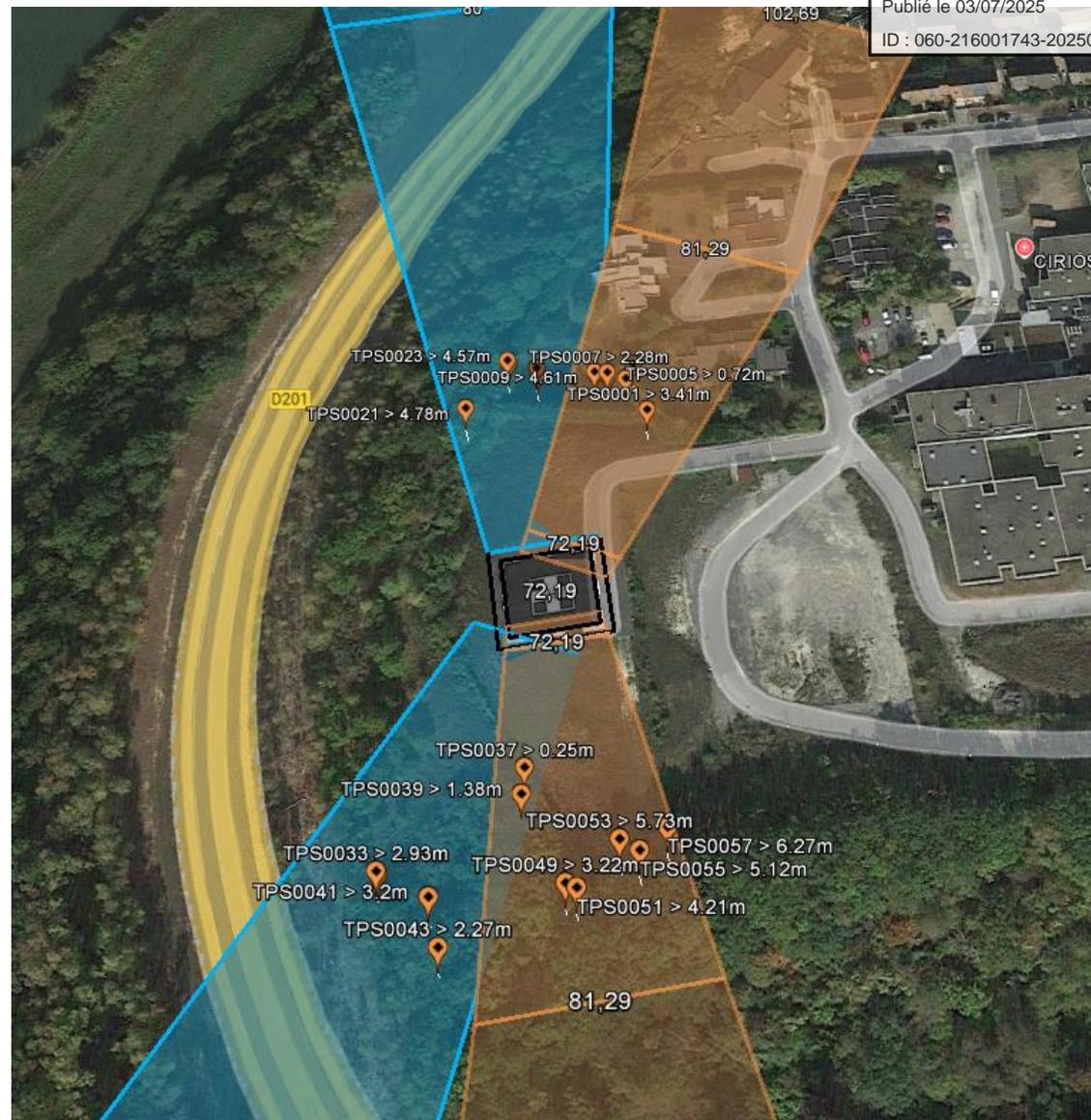


Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Les différents enjeux

Production lignee

Type de SRA	Surface
SRA 2 <i>Station sur argile peu drainée</i>	0,77
SRA 4 <i>Station sur calcaire</i>	27,40
SRA 5 <i>Station sur sols bruns</i>	38,06
SRA 6 <i>Station sur sables limoneux</i>	21,78
SRA 7 <i>Station sur sols podzoliques</i>	9,07
	97,08

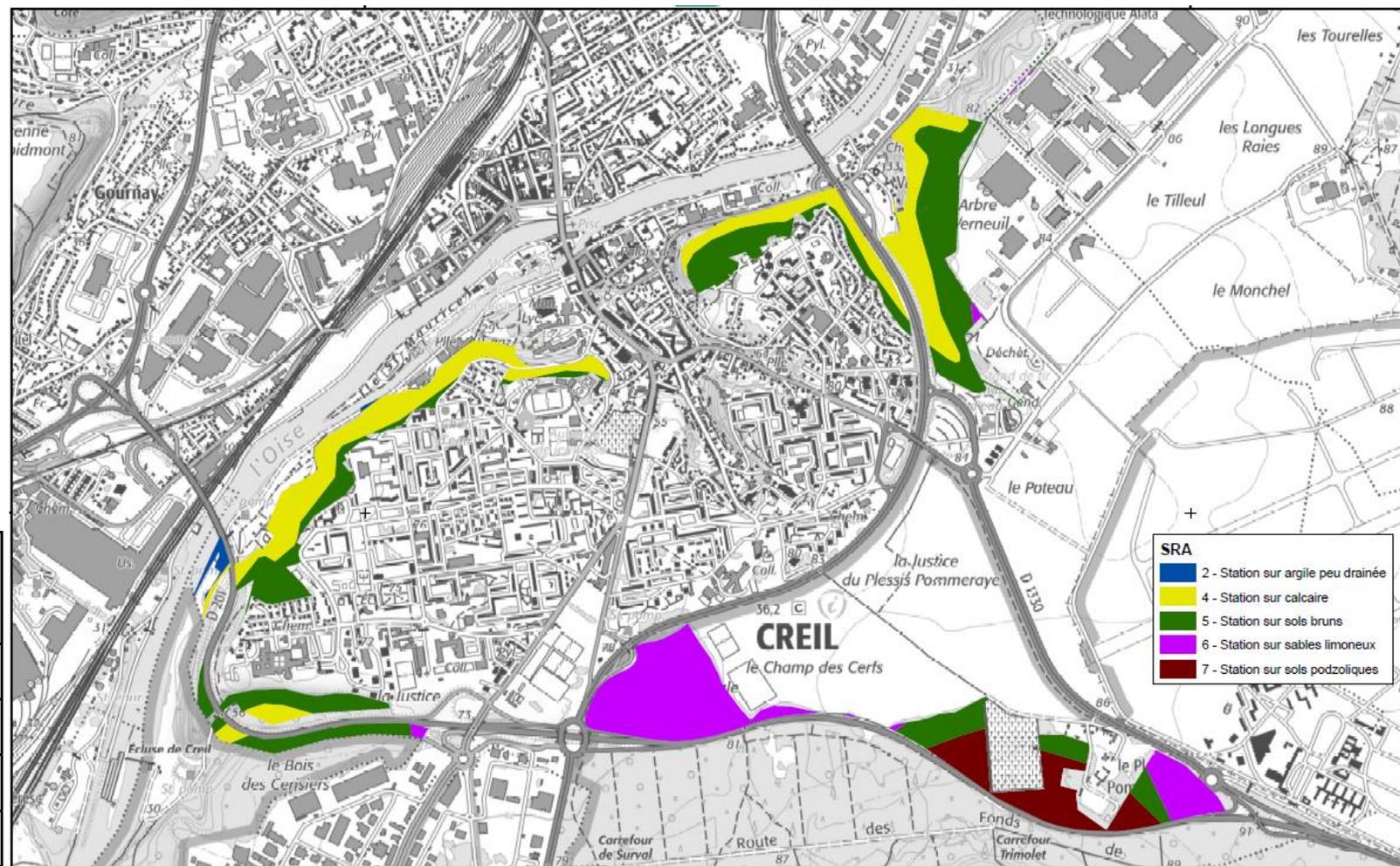
Code potentialité	Surface (ha)	Production estimée Feuillue (m3/ha/an)	Production estimée Résineux (m3/ha/an)
Faible	0	2	2
Modéré	0,77	4	5
Intermédiaire	96,31	4	5
Elevée	0	6	8
	97,08	4,00	5,00

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Les différents enjeux



Production ligneuse

Des stations favorables pour la production ligneuse.

Des contraintes structurelles et situationnelles qui limite la gestion forestière

Forêt de production sur une partie de la forêt.



Fonction écologique

Présences d'espèces patrimoniales dont certaines à enjeux majeures sur l'ensemble du massif (ZNIEFF)

Des espèces à enjeux associés à plusieurs milieux (forêt, zones humides, pelouses)



Paysage et accueil du public

Proximité de la commune avec des parcelles en situation intra-urbaine

Impact paysager fort sur les abords d'habitations et de routes

Présence de l'hélistation du GHPSO



Protection contre les risques naturels

Lutte contre l'érosion (côteaux en bord de l'Oise)

Les Enjeux

Le classement des enjeux

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Répartition des niveaux d'enjeu par fonctions principales		Surface retenue pour la gestion					Surface totale (ha)
		Surface par niveau d'enjeu (ha)					
Fonctions principales	Production ligneuse 	sans objet	faible	moyen	fort	97	= 97
	Fonction écologique 		ordinaire	Reconnu	fort	38 59	= 97
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable) 		Local	Reconnu	fort	58 39	= 97
	Protection contre les risques naturels 	sans objet	faible	moyen	fort	97	= 97



Le scénario proposé

Un scénario est proposé quant à l'avenir de la forêt



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Le scénario proposé

Pour ce scénario :

- Un changement de traitement sur une grande partie de la forêt
- Une gestion différente des aménagements passés
- Un changement sur les essences objectifs (résineux? Introduction d'essences résistantes au changement climatique sur la forêt)
- Une adaptation de la gestion correspondant à la stratégie d'accueil du public et aux enjeux écologiques



Ce scénario est plus propice à une gestion pérenne de la forêt, avec un traitement plus adapté aux contextes locaux et au changement climatique



Le scénario proposé

Rappel sur les traitements

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Taillis sous Futaie



Futaie régulière (Ages équivalents)



Futaie irrégulière (Ages différents)



Le scénario proposé

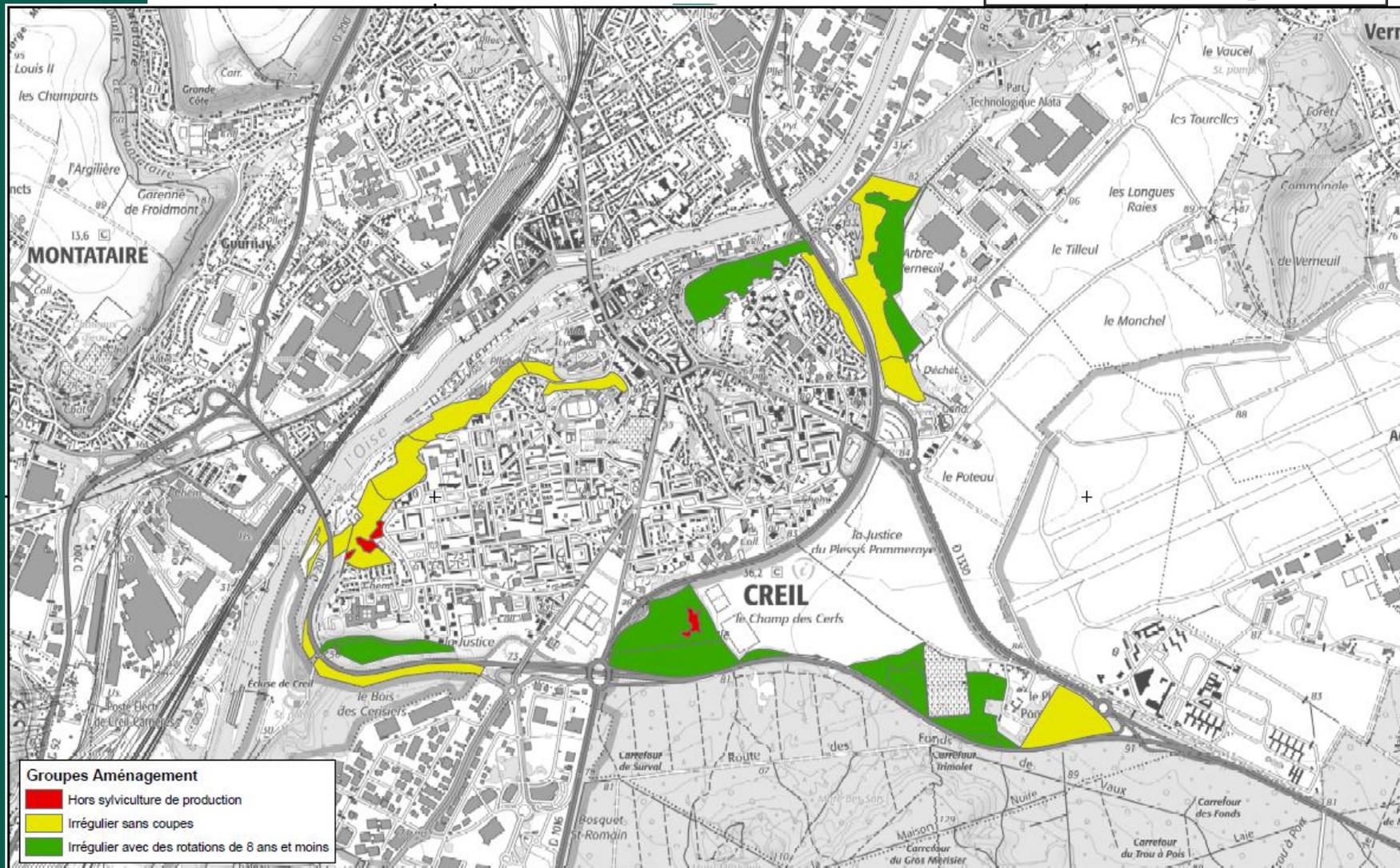
Les groupes d'aménagement

Voici une carte qui explique les changements qui auront lieu si ce scénario est retenu.

HSY : 1,56 ha

IRRS : 54,00 ha

IRR1 : 41,52 ha



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Le scénario proposé

Prévisionnel des coupes

Objectifs :

- 4 années de passages en coupes sur la durée de l'aménagement (1 / 6 ans)
- Le TFT parcourt toutes les parcelles du groupe IRR1 à cette occasion
- Vente commerciale des bois (grume) + houppier (cessionnaires de la commune, transformation en plaquette par la commune ou vente à des professionnels)
- Afin de diversifier et d'améliorer la résilience du massif, installation de placeaux d'enrichissement
- En parallèles, rotation de 3 ans pour les autres parcelles afin de maintenir une surveillance sur le massif et prévenir la présence d'arbres dangereux
- Traitement de ces arbres par la commune pour deux débouchés possibles (cessionnaires ou plaquettes)



Programme de coupes			
Année	Surface à désigner (ha)	Volume présumé récoltable total (m ³)	Volume présumé récoltable ha (m ³)
2026	42	1225	29
2032	42	967	23
2038	42	1014	24
2044	42	871	21
Total	166	4077	
Annuel	8	204	25

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
 Reçu en préfecture le 03/07/2025
 Publié le 03/07/2025
 ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Surface totale retenue (m³/ha/an)	2,10
Surface en sylviculture de production (m³/ha/an)	4,91

Effort de renouvellement	
Nombre de placettes	Nombre de plants
10	1500
10	1500
10	1500
9	1350
39	5850
2	293

Surface renouvelée	11,7
% total	28%

Le scénario proposé

hélistation

Coupe d'emprise correspondant à la zone sensible liée à l'exploitation de l'hélistation au 1^{er} passage en état d'assiette.

Plantation d'essences, liste MFR, ayant la capacité de s'adapter à la station et dépassant rarement les 20m à tailles adultes (érable champêtre, poirier sauvage, pommier sauvage).

L'objectif est de réduire fortement et manière pérenne les dépenses liées à l'entretien de la zone par la commune (élagueur).

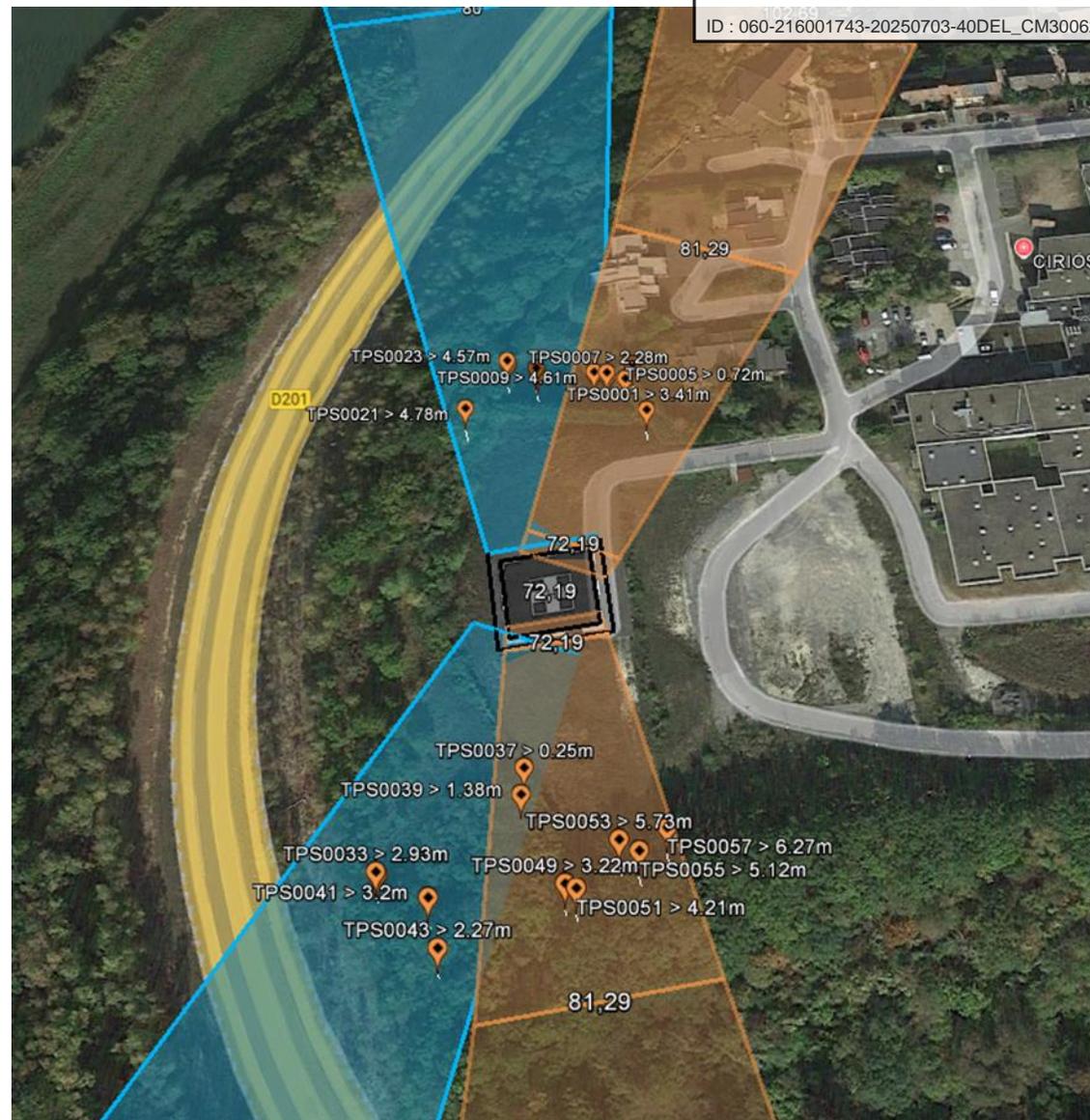
Les essences proposées présentent des intérêts pour l'amélioration de la biodiversité et des pelouses pourront être installées.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Le scénario proposé

Chemin de découverte

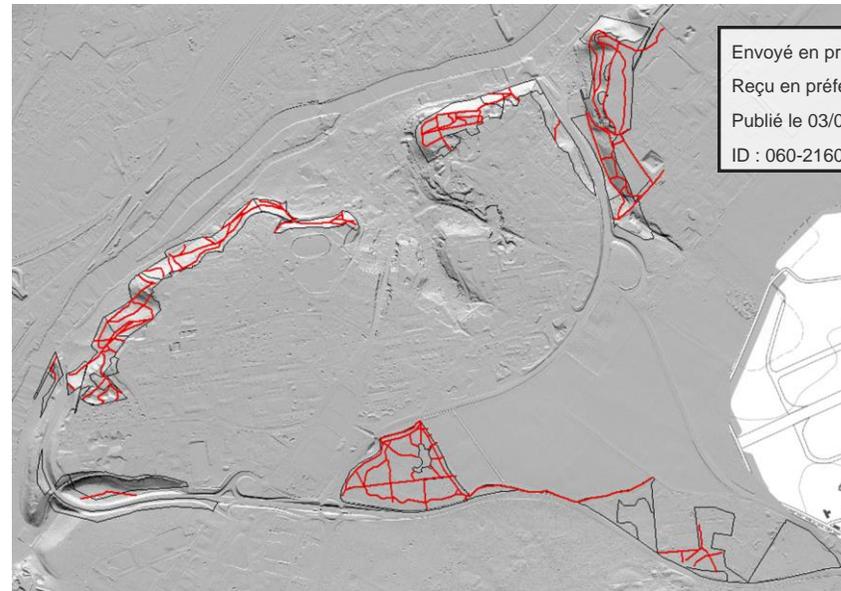
La forêt communale de Creil est énormément parcourue, sur de multiples chemins.

L'objectif est de créer et/ou d'aménager des chemins pour concentrer les flux du public.

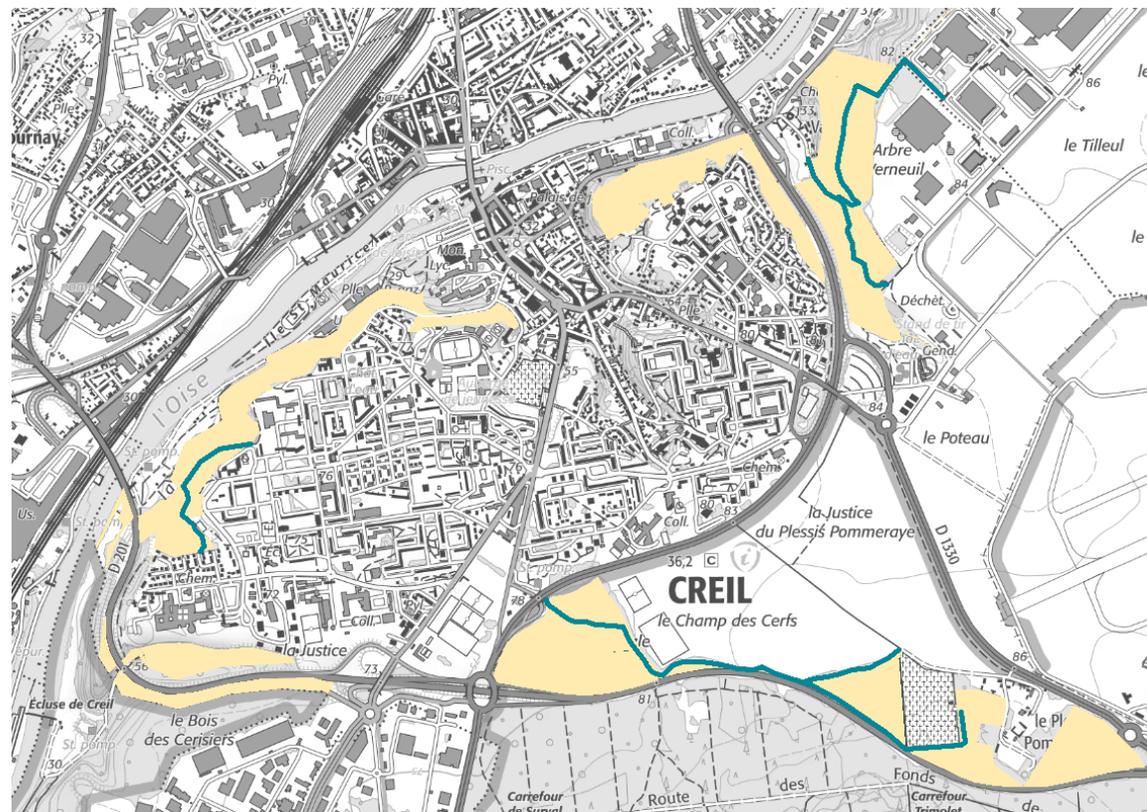
Pour cela, la réflexion a été menée sur 3 secteurs :

- Garenne – Parc de la Faïencerie
- Côteaux de Vaux
- Bois Saint Romain – Bois du Plessis-Pommeraye

Les autres cantons ayant soit des chemins déjà aménagés ou une absence d'enjeux liée à l'accueil du public.



Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE

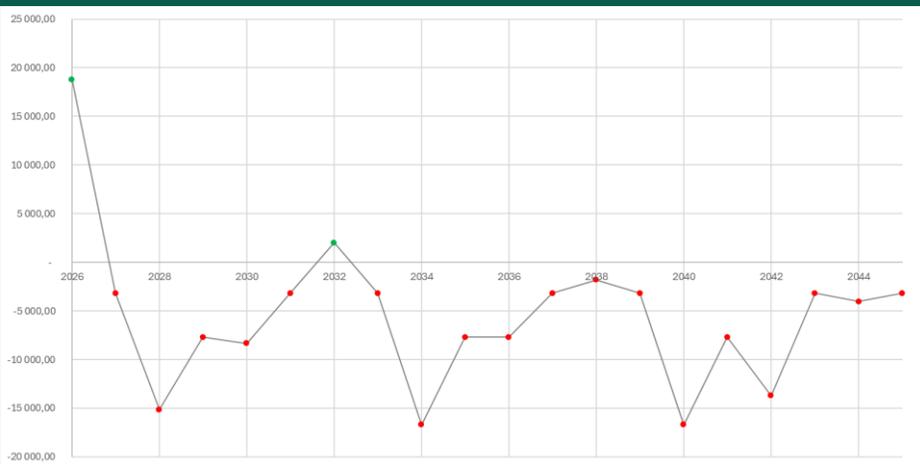


Le scénario proposé

Bilans

Au global, un bilan déficitaire du fait des importants coûts annuels de sécurisation.

Les dépenses inclues également les projets d'aménagement de chemins.



Point important, ce bilan n'est pas une donnée fixe, c'est un exercice obligatoire mais pas forcément représentatif de la réalité le marché du bois étant en constante évolution.



Production biologique estimée		Envoyé en préfecture le 03/07/2025
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture		5,2 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture		Reçu en préfecture le 03/07/2025
		Publié le 03/07/2025
		ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE

Bilan annuel des récoltes	Prévisible	Prévu A-1	Réalisé A-1
Feuillus (f)	14 m ³ /an	- m ³ /an	- m ³ /an
Résineux (r)	13 m ³ /an	- m ³ /an	- m ³ /an
Total tiges (1 = f + r)	27 m³/an	- m³/an	- m³/an
Taillis, houppiers (2)	176 m ³ /an	- m ³ /an	- m ³ /an
Total bois fort (1 + 2)	204 m³/an	- m³/an	- m³/an
dont % de prod. accid.			
soit en m³/ha/an sur la surface totale retenue :	2,1 m³/ha/an	- m³/ha/an	- m³/ha/an
soit en m³/ha/an sur surf. en sylv. de production :	4,9 m³/ha/an	- m³/ha/an	- m³/ha/an
Volume annuel des affouages possibles	176 m ³ /an	- m ³ /an	- m ³ /an

Répartition des volumes par type de coupe	Prévisible	Prévu A-1	Réalisé A-1
Régénération	0 m ³ /an	- m ³ /an	- m ³ /an
Amélioration	0 m ³ /an	- m ³ /an	- m ³ /an
Autres (dont irrégulier)	204 m ³ /an	- m ³ /an	- m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	Prévisible	Prévu A-1	Réalisé A-1
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	4 046 €	- €	- €
Recettes chasse			
Autres recettes			
Subventions et aides possibles	Fond Perenne ?		
Total recettes	4 046 €	- €	- €
Dépenses travaux sylvicoles	4 118 €	- €	- €
Dépenses travaux infrastructure	- €	- €	500 €
Dépenses travaux non sylvicoles	4 772 €	1 400 €	3 900 €
Frais de garderie (forêts de collectivités)	405 €	- €	29 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	194 €	29 €	
Total dépenses	9 489 €	1 400 €	4 429 €
Bilan annuel	- 5 443 €	- 1 400 €	- 4 429 €
soit en €/ha/an sur surf. retenue pour la gestion	- 56 €/ha/an	- 100 €/ha/an	- 214 €/ha/an
soit en €/ha/an sur surf. en sylv. de production	- 131 €/ha/an	- 100 €/ha/an	- 214 €/ha/an

Le scénario proposé

Ilot de vieillissement

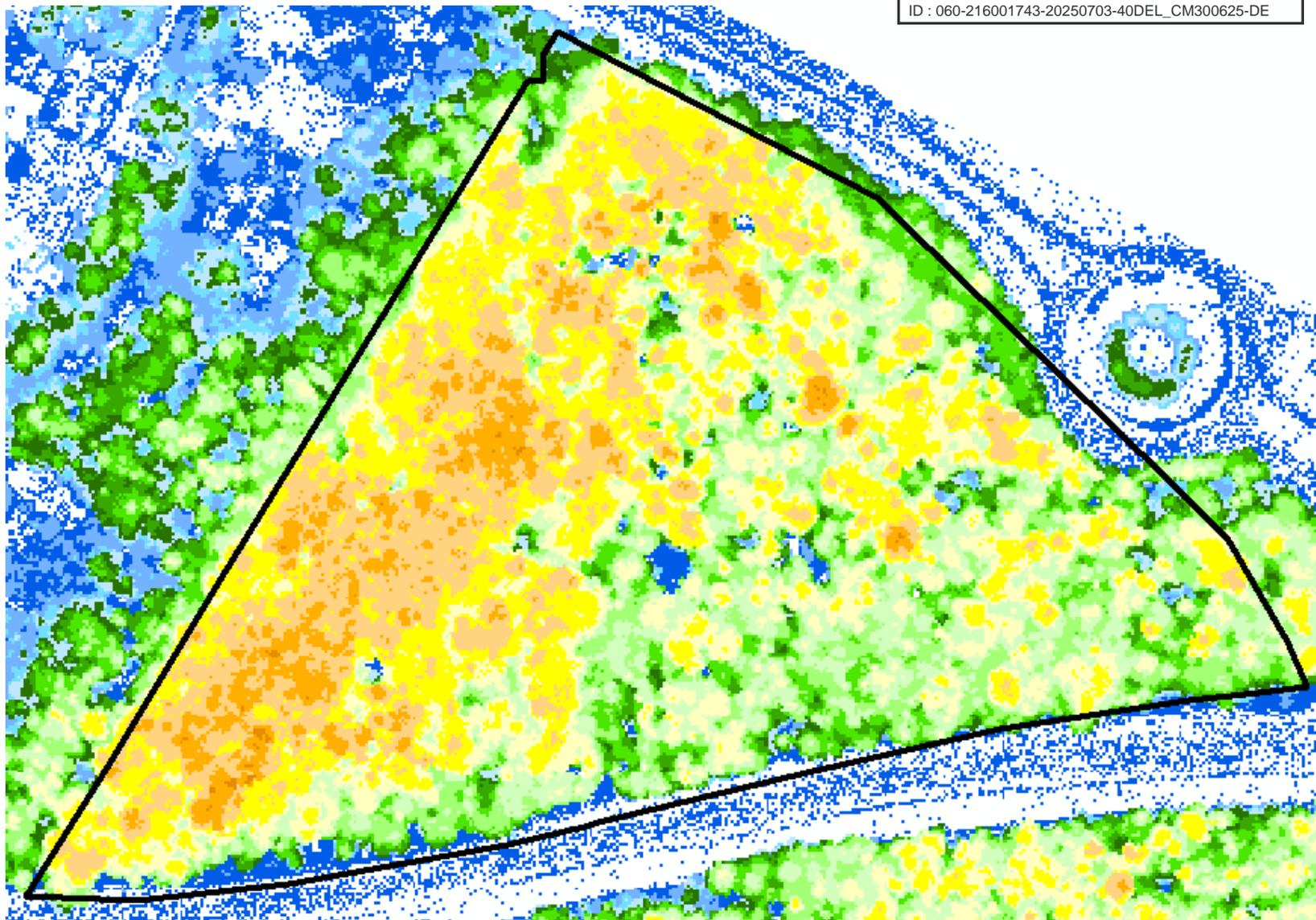
Un ILV permettra de maintenir des très gros bois pendant une durée assez importante (âge d'exploitabilité multiplié par 2, soit 350 ans pour du chêne)

Intérêt patrimoniale et écologique

Objectif nationaux ONF : 2% surface

Ajout d'ILV (Ilot de vieillissement) en parcelle 6 (6 ha 6)

Le cœur de cette parcelle étant éligible à la création d'un îlot de senescence.



Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

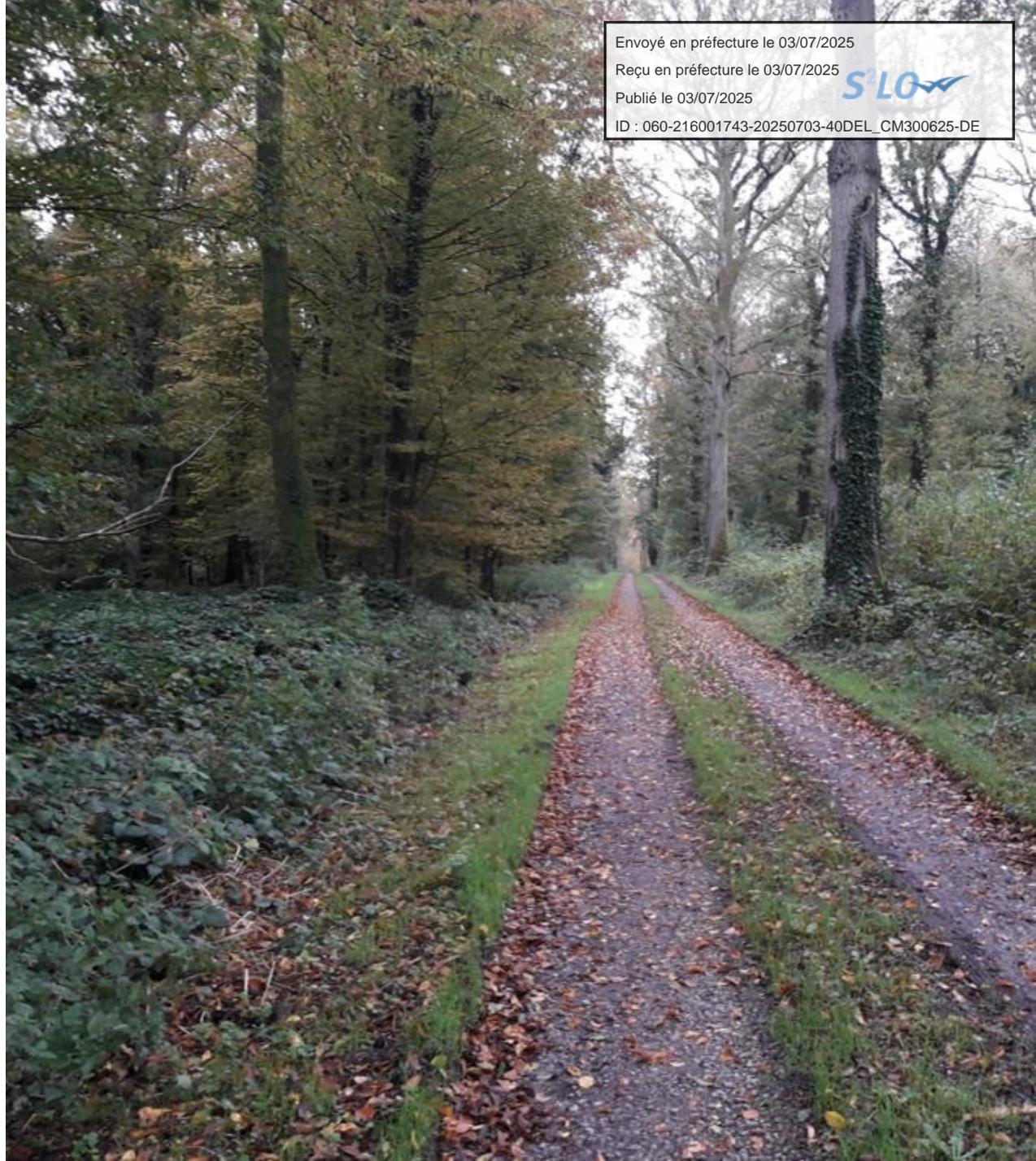
Publié le 03/07/2025

ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



La suite des opérations

- Présentation du projet d'aménagement lors d'un conseil municipal
- Vote sur la proposition d'aménagement et adoption d'une délibération du conseil municipal
- Envoi au préfet de région (DRAAF) du nouvel aménagement et de la délibération du Conseil municipal, pour prise d'un arrêté préfectoral d'approbation



Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 060-216001743-20250703-40DEL_CM300625-DE



Office National des Forêts

Merci pour votre attention.